



## Séance du conseil municipal d'Algrange du 28 juin 2022 Présidé par Monsieur Patrick PERON Maire d'Algrange

### Etat de présence

Maire et Adjoints	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations
M. PERON P.	X				M. UGHI R.	X				M. BONIFAZZI G.	X			
M. FOSSO A.	X				Mme. DREYSTADT C.	X				Mme. ANGELONI M.	X			
Mme. LELAN J.	X				Mme. LECLERE E.	X				M. GARRINELLA R.	X			
M. MERAT JL.	X				M. DANGIN M.	X				M. CERBAI J-P.	X			
Mme. NOIREZ C.	X				Mme. ACER B.		X		À Mme. IANNONE P.	Mme. SALL-HUWER G.		X		À M. LEBOURG G.
M. Müller G.		X		À Mme. LECLERE E.	M. BALTAZARD D.		X		À Mme. WINZENRIETH R.	M. ZANDER D.	X			
Mme. BLAISING M.	X				Mme. WINZENRIETH R.	X				Mme. MAZZERO P.	X			
M. PREPIN R.		X		À Mme. BLAISING M.	M. BONALDO Y.	X				M. LEBOURG G.	X			
Mme. LOPICO A.	X				M. WOJTYLKA V.	X				M. ADIAMINI M.		X		À M. MENDES J-P.
					Mme. IANNONE P.	X				M. MENDES J-P.	X			

Secrétaire de séance : M. DANGIN M.

### Délibération n° DCM2022-06-47 Portant : Personnel communal : modification du tableau des emplois.

- Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;  
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;  
Vu l'arrêté n°A2021-03-60RH portant établissement des lignes directrices de gestion de la ville d'Algrange ;  
Vu la délibération du conseil municipal n°DCM2022-03-22 du 29 mars 2022 adoptant le budget de l'exercice 2022 ;  
Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois afin de pouvoir recruter des contrats d'apprentissages et de faire évoluer un poste à temps non-complet vers un temps complet ;  
Considérant l'exposé de Monsieur BONALDO conseiller municipal et rapporteur du dossier ;

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : Votants (élus présents et pouvoirs) :  Abstentions et nuls :  Exprimés :   
Votes pour :  Votes contre :

Décide,

- ✓ De valider dans le tableau des effectifs communaux avec la modification suivante :
  - transformation d'un emploi à temps-complet de 32 heures par semaine pour un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
  - Création de 3 emplois pour recevoir des contrats d'apprentissage, deux pour le service espaces verts et un pour les écoles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- ✓ De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget du ou des exercices concernés.

Fait et délibéré à ALGRANGE, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme à ALGRANGE, le 28 juin 2022

Le Maire :





**Séance du conseil municipal d'Algrange du 28 juin 2022**  
**Présidé par Monsieur Patrick PERON Maire d'Algrange**

**Délibération n° DCM2022-06-47**    **Portant** : Personnel communal : modification du tableau des emplois.

**Annexe 1** : Tableau des effectifs communaux au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades	Nombre			
				occupés	vacants	fonctionnels	Totaux
Administrative	1 A	Attachés	Attaché	1			14 postes
		DGS	Directeur Général des Services	1		1	
	4 B	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1			
			Rédacteur territorial	3 dont 2 contractuels			
	8 C	Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2			
			Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3			
Adjoint Administratif			4 dont 3 contractuels				
Technique	1 A	Ingénieurs	Ingénieur Principal	1			44 postes
	2 B	Techniciens	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1			
			Technicien territorial				
	26 C	Adjoints Techniques	Agent de Maîtrise principal	2			
			Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1			
			Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4			
Adjoint Technique			35 dont 3 temps non-complet, 3 contrats d'apprentissage et 17 contractuels				
Police municipale	1 B	Chefs de Police	Chef de service de police municipale	1			3 postes
	3 C	Gardien de police	1 brigadier-chef principal				
			2 brigadiers	1	1		
Culturelle	1 C	Adjoints du patrimoine	Adjoint Patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 temps non-complet de 28,5/35 <sup>ème</sup>			1 poste
Médico-sociale	5 C	ASEM	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1 <sup>ère</sup> classe				4 postes
			Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	1		